

# COMMISSION DES GRADES DE LA LIGUE DE PICARDIE

PASSAGES DE GRADES - SAISON 2015/ 2016

Mise à jour du 3/11/2015

PASSAGE DE GRADE " COMPETITION " MASCULINS - FEMININS			
Pour les Ceintures Marron - 1er Dan - 2ème Dan qui postulent à un grade Supérieur			
08/11/2015	Dojo Départemental de l'Aisne	Rue André HUARD	TERGNIER(02)
17/04/2016	Salle des 4 chenes	Rue LESCOUVE	AMIENS(80)
<i>avec un Passage 4ème dan compétition masculin le 17 avril 2016 à AMIENS</i>			
19/06/2016	Lycée Européen	Avenue de Noue	VILLERS COTTERETS(02)
<b>COMPETITION TABLEAUX COMBATTANTS</b>	8 H 30 à 9 H 15	Inscription des Ceintures MARRON "MASCULINS"&"FEMININS" qui postulent au 1erDan. (UV 1 KATA obligatoire pour l'inscription et n'est pas accessible aux minimes)	
	11 H 00 à 12 H 00	Inscription des 1er/ 2ème DAN Féminine et 1er/ 2ème DAN MASCULIN qui postulent à un grade supérieur	
<b>ATELIER ARBITRAGE validation pré-requis</b>	8 H 45 à 9 H 00	Inscription Ceint.Marron teneur de table / Arbitrage 1er et 2è dan	
	13 H 00 à 13 H 30	Inscription Ceint.Marron teneur de table / Arbitrage 1er et 2è dan	
<p>◆ <b>Le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo Jujitsu , en compétition, est obligatoire</b></p> <p>- Pour l'accession aux 2/ 3/4 ème dan les candidats peuvent commencer l'épreuve d'efficacité combat dès qu'ils sont homologués dans le grade précédent. Pour les autres épreuves le délai dans le grade est obligatoire ainsi que l'âge plancher.</p>			
<p>◆ <b>-Pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2015</b></p> <p><b>Le grade de 1er dan de la ceinture noire est accessible aux Cadets/Cadettes 1ère année soit 2000. et à la date anniversaire de leur 15ans.</b></p>			
<p>◆ <b>- Les Cadets/Cadettes 3ème année ont accès aux "shai" servant de tests pour les 2° dan.</b></p> <p><b>Pré-requis"connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives"</b></p> <p>Pour le 1er dan le pré-requis sera validé par le <b>formateur des commissaires sportifs</b> à la suite d'une mise en situation comme <b>commissaire sportif</b> au cours d'une manifestation départementale <b>ou examen de grade</b></p> <p>Pour le 2ème dan le pré-requis sera validé par l'<b>instructeur d'arbitrage départemental</b> à la suite d'une mise en situation comme <b>arbitre</b> au cours d'une manifestation départementale non sélective pour échelon supérieur</p> <p>Pour le 3ème dan le pré-requis sera validé par l'<b>instructeur d'arbitrage régional</b> à la suite d'une mise en situation comme <b>arbitre</b> au cours d'une manifestation régionale ou départementale non sélective pour échelon supérieur</p>			

PASSAGE DEGRADE " KATA " MASCULINS - FEMININS			
Pour les Ceintures Marron - 1er Dan - 2ème Dan et 3ème Dan qui postulent à un grade Supérieur			
<b>Dates, et lieux des passages KATA :</b>			
07/11/2015	Dojo Départemental de l'Aisne	Rue André HUARD	TERGNIER(02)
16/04/2016	Dojo Régional	Rue ESCOUVE	AMIENS(80)
18/06/2016	Lycée Européen	Avenue de Noue	VILLERS COTTERETS(02)
	Accueil 8h45-9h00 Stage: 9h00-12h00 <b>EXAMEN KATA</b> Début : 14h00	C. MARRON /1er/2ème/3ème DAN MASCULIN & FEMININS qui postulent à un grade supérieur	
		C. MARRON /1er/2ème/3ème DAN MASCULIN & FEMININS qui postulent à un grade supérieur	
<p>Le test KATA doit impérativement respecté les délais prescrits sous peine d'annulation</p> <p>◆ <b>Le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo Jujitsu en compétition , est obligatoire</b></p> <p style="background-color: #ffcc00;">- <b>Le test KATA n'est probatoire que pour le 1er Dan et n'est pas accessible aux minimes</b></p> <p style="background-color: #ff0000;"><b>En 2015 le test kata pour les cadets(tes) en 2000 et en 2016 pour ceux nés en 2001 ou avant.</b></p>			

PASSAGE DE GRADES D'EXPRESSION TECHNIQUE Saison 2015 2016			
EXAMEN NIVEAU INTERREGIONAL			LIEU
31/01/2016	Com. sportif R.BLAIZEL	Rue GRESSIER	AVION (62)
12/06/2016	Lycée Européen	Avenue de Noue	VILLERS COTTERETS(02)
<p>Sont concernés : Ceinture Marron - 1er dan - 2ème dan-3ème dan qui postulent à un grade supérieur .</p> <p style="text-align: center;"><b>IMPORTANT :</b> <i>Inscription 1 mois avant au secrétariat de la CORG avec imprimé spécifique et une enveloppe timbrée avec l'adresse du candidat.</i></p>			

**Secrétaire du CORG : Alain VERDIS 65, rue des gaillards 60700 SACY LE GRAND**